



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE pour les particuliers (B2C)

Prestations d'intervention sur matériel informatique et IT, et de formation pour les particuliers  
Version : 20260421

---

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

**Le Prestataire :** Stéphane Barat-Vassard, Entrepreneur Individuel – Cap InfoTech, SIRET : 991 900 432 00014, Code APE : 6201Z, 6 rue de la Prévôté, 78550 Houdan, Email : stephanebv@capinfotech.fr. Ci-après dénommé « Le Prestataire ».

**Le Client :** Toute personne physique (particulier) bénéficiaire des prestations du Prestataire, agissant à titre non professionnel. Ci-après dénommé « Le Client ».

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles Le Prestataire fournit des services d'intervention sur matériel informatique et IT (mise en service, maintenance, dépannage) et de formation exclusivement aux particuliers. Toute commande ou acceptation de devis implique l'adhésion entière du Client aux présentes CGV.

## 2. INTERVENTIONS SUR MATÉRIEL INFORMATIQUE ET IT

### 2.1 Description des Prestations

Le Prestataire propose : mise en service (installation et configuration d'équipements), maintenance logicielle et matérielle (mises à jour, optimisation, diagnostic de pannes, remplacement de composants), dépannage (résolution de pannes logicielles et matérielles, dans la limite des compétences).

### 2.2 Modalités d'Intervention

Les prestations peuvent être réalisées sur site, en atelier ou à distance. Les interventions visent à rétablir ou améliorer les performances dans les limites des ressources existantes, sans garantie de résultat quantifié.

### 2.3 Exclusions

Les prestations ne couvrent pas : les matériels sous garantie constructeur (sauf accord écrit), les logiciels piratés ou non licenciés, les dommages causés par une utilisation non conforme, les interventions sur des systèmes non standard.

## 3. FORMATION

### 3.1 Description des Prestations

Le Prestataire propose : formation individuelle ou collective à l'utilisation des outils numériques (Windows, Linux, traitement de texte, tableur, langages de programmation), ateliers pratiques (navigation Internet, sécurité en ligne, logiciels spécifiques), formation à distance (visio, tutoriels interactifs).

### 3.2 Modalités de Formation

Les formations peuvent être dispensées en présentiel ou à distance. Le Prestataire fournit les supports pédagogiques nécessaires. Les formations sont adaptées au niveau et aux besoins du Client ou des participants.

### 3.3 Interventions Collectives

Le Client peut inviter des amis ou proches à participer à une formation, sous réserve d'accord préalable du Prestataire. Le Client principal reste responsable du paiement global et doit informer les participants des présentes CGV.

## 4. COMMANDE ET DEVIS

Toute prestation est définie dans un devis préalable, valable 30 jours. La vente est ferme après réception du devis signé (« Bon pour accord ») et encaissement de l'acompte. En cas d'annulation en cours d'exécution, les sommes versées restent acquises.

## 5. TARIFS ET PAIEMENT

**5.1 Barème de prix :** Le tarif de base pour les interventions est fixé à **69 € HT de l'heure**. Toute demi-heure supplémentaire commencée est facturée **30 € HT**. TVA non applicable, article 293 B du CGI.

**5.2 Forfaits et Tarifs Groupe :** Des **tarifs forfaitaires** (maintenance, dépannage, installation) ainsi que des **tarifs dégressifs pour les formations ou ateliers collectifs** sont proposés. Ces tarifs sont détaillés et consultables à tout moment sur notre site internet. Lorsqu'un forfait ou un tarif de groupe est appliqué, il est précisé sur le devis et prévaut sur le tarif horaire de base.

**5.3 Frais de déplacement :** Les frais de déplacement sont gratuits dans un rayon de 10 km autour de Houdan. Au-delà, un forfait compris entre 15 € et 30 € HT sera appliqué selon la distance.

**5.5 Interventions sans devis préalable :** Conformément à l'article L111-1 du Code de la consommation, certaines prestations peuvent être réalisées **sans établissement préalable d'un devis écrit** dans les cas suivants :

- **Prestations de faible montant :**

Pour toute intervention dont le coût estimé est **inférieur à 100 € TTC**, l'accord du client sur le tarif (taux horaire ou forfait) peut être donné **oralement**. Les tarifs appliqués sont ceux définis aux **articles 5.1 (taux horaire) et 5.2 (forfaits)**.

- **Situations urgentes :**

En cas de **panne critique** nécessitant une intervention immédiate (ex : blocage total du système, perte de données, cyberattaque), la prestation peut être engagée **après accord du client sur le tarif applicable**, sans délai pour l'établissement d'un devis.

→ *Exemples de situations urgentes : infection par un ransomware, défaillance matérielle empêchant toute utilisation du matériel, perte de données non sauvegardées.*

**Dans ces cas, le paiement de la facture par le client vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et des tarifs pratiqués.**

## 6. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX INTERVENTIONS SUR MATÉRIEL INFORMATIQUE ET IT

**6.1 Diagnostic et facturation:** Toute intervention commence par un diagnostic pour identifier la nature du problème. Si le Client **refuse les réparations ou interventions complémentaires** après le diagnostic, **le temps passé est facturé au taux horaire** indiqué dans les présentes CGV **la première heure étant due ensuite par demi-heure**. Si le Client **accepte une intervention supplémentaire**, celle-ci est facturée **selon le devis établi** ou, à défaut, **au taux horaire**.

**6.2 Obligation de moyens et limitation de garantie :** CapInfotech s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre le problème, mais ne garantit pas le résultat notamment dans les cas suivants : Équipements obsolètes (plus de 5 ans ou non supportés par le fabricant), Problèmes logiciels complexes (ex : corruption de fichiers système, infections virales avancées), Matériel déjà endommagé (ex : composants défectueux, traces de liquide, surchauffe), Interventions dépendantes de tiers (ex : mise à jour logicielle bloquée par l'éditeur, compatibilité matérielle non garantie).

### 6.3 Sauvegarde des données

- La **responsabilité de la sauvegarde des données** incombe **exclusivement au Client**.
  - CapInfotech **ne peut être tenu responsable** en cas de perte, corruption ou suppression de données, **même accidentelle**, pendant ou après l'intervention.
  - **Recommandation** : Le Client est **fortement invité** à sauvegarder ses données avant toute manipulation.
- 

### 6.4 Sous-traitance

CapInfotech peut **sous-traiter tout ou partie d'une prestation, uniquement avec l'accord préalable et écrit du Client**.

- Le Client sera informé du **nom du sous-traitant** et des **conditions tarifaires** (identiques à celles de CapInfotech).
- **Aucune majoration** ne sera appliquée.

## 7. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX FORMATIONS

Engagement du Client : fournir un environnement adapté et suivre les consignes. Annulation ou report : notifier 48h à l'avance, sinon prestation due intégralement. Supports pédagogiques : propriété intellectuelle du Prestataire.

## 8. ASSISTANCE À DISTANCE

Présence du Client requise pour les manipulations physiques. Responsabilité du Client pour l'exécution des gestes. Sessions enregistrées pour traçabilité (information préalable).

## 9. OBLIGATIONS DU CLIENT

Fournir tous les accès nécessaires. Maintenir un environnement sécurisé. Garantir la licéité des logiciels. Pour les formations collectives, informer les participants des CGV.

## 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Transfert au Client après paiement intégral, sauf mention contraire. Le Prestataire conserve la propriété de ses outils et méthodes préexistants.

## 11. RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

**11.1 Limitation de responsabilité** : Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens, et non de résultat, particulièrement pour les opérations de dépannage et de récupération de données. La responsabilité du Prestataire est strictement limitée au montant hors taxes de la prestation ayant généré le litige.

**11.2 Exclusion de responsabilité** : Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la perte, de l'altération ou de la corruption de données (le Client étant seul responsable de la réalisation de ses sauvegardes préalablement à l'intervention), des dommages indirects tels que préjudice commercial, perte de revenus, ou atteinte à l'image, des pannes survenant sur du matériel obsolète, endommagé ou ayant fait l'objet d'une utilisation non conforme par le Client. Des conséquences liées à l'utilisation de logiciels piratés ou de matériels dont la licence n'est pas à jour.

**11.3 Garantie :** Aucune garantie n'est accordée sur les interventions de nettoyage logiciel (virus, malwares) si le Client ne dispose pas d'une protection antivirus à jour ou s'il réitère des comportements à risque après l'intervention.

## 12. CONFIDENTIALITÉ ET RGPD

Confidentialité totale sur les informations échangées. Traitement des données personnelles conforme au RGPD.

## 13. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Assurance RC Pro souscrite auprès d'AXA (contrat 0000022433862104), couvrant les dommages matériels, immatériels et corporels.

## 14. FORCE MAJEURE

Exonération de responsabilité en cas de force majeure (catastrophes naturelles, grèves, etc.).

## 15. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Toutefois, pour les prestations de dépannage ou d'entretien urgent à domicile, ou pour les prestations de formation débutant avant la fin de ce délai à la demande du Client, ce dernier devra renoncer expressément à son droit de rétractation. Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation.

## 16. LITIGES ET MÉDIATION

**16.1 Droit applicable :** Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

**16.2 Médiation de la consommation :** Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, le Client est informé qu'il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait au Prestataire

Après démarche préalable écrite du Client auprès du Prestataire restée infructueuse, le médiateur peut être saisi :

Organisme : CM2C

Adresse : 49 rue de Ponthieu, 75008 PARIS

Site internet : <https://www.cm2c.net>

**16.3 Attribution de juridiction :** À défaut d'accord amiable ou de résultat via la médiation, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents conformément aux règles de droit commun. Le Client est informé qu'il peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.



## 17. RÉCLAMATIONS

À formuler par écrit sous 7 jours après la prestation.

## 18. PRESTATIONS VIA PLATEFORMES INTERMÉDIAIRES

Les CGV s'appliquent en complément des conditions des plateformes (ex. : [Malt.fr](https://malt.fr), [Codeur.com](https://codeur.com)).

## 19. ACCEPTATION DES CGV

1. L'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente est présumée dès la réalisation de la prestation. Le Prestataire informe le Client des tarifs applicables et de l'existence des CGV avant le début de l'intervention. Le Client a la possibilité de consulter les CGV sur le site internet [www.capinfotech.fr](http://www.capinfotech.fr) ou de demander une copie par email. Le règlement de la facture vaut acceptation définitive des CGV.
2. Pour les prestations planifiées ou dont le montant dépasse 150 € HT, l'acceptation du devis par le Client, qu'elle soit effectuée par signature manuscrite, signature électronique ou réponse écrite (email, SMS), vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Toute validation de devis implique que le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepter sans réserve.
3. Le règlement de la facture vaut acceptation des CGV. Chaque facture mentionnera : « Le règlement de la présente facture vaut acceptation des Conditions Générales de Vente disponibles sur [www.capinfotech.fr](http://www.capinfotech.fr).

---

**Lu et approuvé par le Client, (Nom, prénom et Signature)**

**Fait à :**

**Le :**

***Signature***

**Convention de preuve :** La signature électronique, le scan du présent document, l'acceptation par voie dématérialisée (email) ou **le paiement de la facture (même partiel)** valent accord définitif et preuve de l'acceptation sans réserve des présentes CGV.